

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour la restauration de l'immeuble des Bains douches et de l'estimation financière		<u>SEANCE DU 11.07.2024</u>
Date de convocation : 04.07.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : M.C. COUTURIER
Date d'affichage : 04.07.2024	Présents : 8 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2024.07.053	Pouvoirs : 1	

**OBJET : GESTION FINANCIERE – Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour la restauration de l'immeuble des Bains douches et de l'estimation financière**

Madame le maire rappelle que, suite à l'appel d'offre du 25 mars 2024, le cabinet d'architectes Atelier B a été nommé maître d'œuvre du projet de rénovation du bâtiment communal des Bains douches par délibération du 18 avril 2024, n°01247.2024.04.027.

Le projet arrive au stade de l'avant-projet définitif (APD), pour un montant prévisionnel de travaux estimé par le maître d'œuvre à 194 900 € HT, en 7 lots, décomposés ainsi :

- Lot 1 Démolition – Gros œuvre : 46 900 € HT  
Carrelage mosaïque à l'étage : 4 000 € HT
- Lot 2 Menuiseries bois : 67 500 € HT
- Lot 3 Façades (avec échafaudage) : 15 500 € HT
- Lot 4 Serrurerie ferronnerie : 28 000 € HT
- Lot 5 Plâtrerie – peinture : 18 000 € HT
- Lot 6 Plomberie : 5 000 € HT
- Lot 7 Electricité : 10 000 € HT

TOTAL TRAVAUX 194 900 € HT

Mme le maire indique que l'APD, établi suite à plusieurs réunions avec le maître d'œuvre, correspond à la demande de la commune pour ce bâtiment, à savoir d'une part la rénovation du rez-de-chaussée et de l'extérieur dans le respect des règles de l'art et de l'histoire du bâtiment, d'autre part la destruction des ajouts intérieurs et le changement des huisseries (lequel était en tranche conditionnelle). Y sont ajoutés, par souci d'économie d'échelle, la réalisation de l'isolation intérieure et la mise aux normes électriques, sachant que ne préjuge en rien de l'utilisation ultérieure des lieux.

**Considérant** qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre afin de poursuivre par la phase de consultation des entreprises - phase PRO) ;

**Considérant** que le coût global de l'opération estimée en phase APD permet de rester dans la limite des estimations financières réalisées par la commune et que les crédits inscrits au budget pour 2024 permettent la prise en charge de cette dépense ;

Considérant que les validations demandées amèneront automatiquement à l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet définitif relatif (APD) aux travaux des Bains douches ;
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour la somme de 194 900 € HT ;
- AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises ;
- AUTORISE la maire à signer tout document relatif à ces fins.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9 (dont 1 pouvoir : C. GROSGURIN)

**DELIBERATION N°01247.2024.07.053**

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET